

S.I.V.U. DU GROUPE SCOLAIRE CULIN-TRAMOLE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2020 A 20H00

DATE DE CONVOCATION : 29 octobre 2020

Délégués présents :

Maurice DEBRAND (délégué titulaire), Dominique FLACHER (délégué titulaire), Philippe PELLET (délégué titulaire), Brigitte BRESSAN (déléguée titulaire), Sandrine MILLIAT (déléguée suppléante), Albane PINEDE (déléguée suppléante), Brice BONAVIA (délégué suppléant)

Délégué absent :

Pascale CHOTEL (déléguée suppléante)

Brigitte BRESSAN est désignée secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance et propose un hommage au professeur assassiné et aux victimes des différents attentats, une minute de silence est observée.

Rencontre avec le Sou des Ecoles

Compte tenu des mesures de restriction de déplacement, le sou des écoles a décliné la rencontre. Cependant, il a transmis une demande écrite, sollicitant le SIVU pour participer au financement conjoint d'équipements sportifs
Le SIVU ne participera pas à ces achats, qui sont hors champ de ses compétences.
Décision prise à l'unanimité des présents. .

1. Approbation du compte rendu du 29 septembre 2020

Approuvé à l'unanimité

2. Délibérations :

Délibération n°2020/17 : Remboursement N° 2 de ligne de crédit pour 28 k€

Le SIVU a contracté en 2018, une ligne de crédit de 414 000 €, destinée à couvrir les coûts de construction de l'extension du groupe scolaire, en attente de versement par les partenaires Etat, Région et Département des subventions obtenues.

Les premiers versements de subvention étant effectifs en 2020, un premier remboursement de 135 000 € a été validé lors du précédent conseil syndical.

Suite à un versement complémentaire de nos partenaires, le président propose aux membres du Conseil Syndical de rembourser un second montant de 28 000 €, en accord avec la trésorerie de La Côte St André. Il restera donc à rembourser, 251 000 € en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des élus titulaires présents ou représentés,

DECIDE de valider la proposition de remboursement de 28 000 €.

Délibération 2020/18 : Conditions de location du logement

Conformément aux engagements pris lors du conseil syndical du 09 juillet 2020, le Président informe les membres du Conseil Syndical que le logement de type F4, situé à l'étage du groupe scolaire, au 500 Route de Lucle – 38300 CULIN, est désormais disponible à la location. Le secrétariat du SIVU est transféré depuis le 1^{er} novembre 2020 au RDC de l'école.

Les conditions de location proposées pour établir un bail avec un locataire sont les suivantes :

- Loyer mensuel de 480€, révisable automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre de l'année précédente.
- Charges locatives mensuelles provisionnelles de 20€, régularisées tous les 6 mois, relatives à la fourniture d'eau chaude sanitaire, le chauffage au sol, selon répartition au prorata des m2.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera intégrée aux charges locatives à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Le locataire versera la somme de 480 €, représentant un mois de loyer en principal (article 10 de la loi n°2008-11 du 8 février pour le pouvoir d'achat). Ce dépôt, non productif d'intérêts, est indépendant des loyers.
- Le locataire désignera un cautionnaire obligatoire pour garantir le versement des loyers, en cas de défaillance du locataire.
- L'accès au logement se fera par le portail principal d'entrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des élus titulaires présents ou représentés.

EMET un avis favorable à ces conditions

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à la location dudit logement.

3. Informations

Courriers départ depuis précédent bureau

Factures réglées depuis précédent bureau

Point de situation cantine et garderie

Une comparaison entre septembre, octobre 2019 et 2020 a été réalisée.

Il est constaté depuis la rentrée 2020 une légère diminution de fréquentation des services de cantine et de garderie, hormis pour la garderie du mercredi matin qui reste stable.

L'impact du contexte actuel ne facilite pas l'analyse, mais dans le cas d'une poursuite de la tendance, des ajustements de contrats des personnels seront envisagés.

4. Points divers :

Organisation cantine/garderie pour les enfants

Ce point n'a plus de raison d'être évoqué, compte tenu du nouveau protocole imposé. Il s'agit du même protocole qu'à la rentrée scolaire. Les enfants arrivent en horaire décalé, tout est mis en place pour éviter les croisements. Les enfants mangent par classe, etc....

Formation aux premiers secours

Le SIVU souhaite former ses agents aux premiers secours. Les agents ont été sollicités pour réaliser une formation prise en charge par le SIVU, sur leur temps personnel. Suite au refus général, Deux agents seront désignés (une ATSEM, et un agent périscolaire) pour formation sur leur temps de travail.

Maintenance (contrats électricité et plomberie)

Plusieurs fournisseurs potentiels ont été sollicités. Nous avons reçu 1 réponse en plomberie et 2 en électricité. Après analyse, le choix se porte sur BATY PLOMBERIE pour les réseaux d'eau et sur l'entreprise GUILLAUD pour l'électricité. Des courriers de réponse seront préparés et envoyés aux différents prestataires.

Conseil d'école et suites

Le premier conseil d'école s'est bien passé. Nous sommes en attente du compte rendu. Parmi les points à souligner :

La perspective de location du logement et des conditions d'accès à l'enceinte scolaire du futur locataire. Les dispositions seront prises par le SIVU pour garantir ce point.

Les problèmes récurrents de panne de chauffage dans deux classes. Des mesures provisoires (chauffage d'appoint électrique) sont mises en œuvre dans les classes concernées.

Suite au marquage au sol effectué afin de délimiter les places de parking pour les personnes à mobilité réduite et les nourrices, les parents d'élèves ont sollicités le SIVU

pour étendre ce marquage au sol à l'ensemble du parking. Le marquage sera effectué avec l'aide de parents d'élèves volontaires, dans les prochaines semaines.

Dispositif isolation combles par DPT 38

Le Département 38 propose aux collectivités un plan de soutien destiné à favoriser l'isolation des combles perdus des bâtiments publics. L'inscription à ce plan de soutien a été réalisée par le SIVU. En attente de contact par les services du Département.

5. Tour de table/questions diverses :

Le système de chauffage du groupe scolaire construit en 2001 présente des signes de défaillance. Deux classes sont déjà directement concernées et font l'objet de dispositifs de remplacement.

Un diagnostic global est en cours avec l'appui de l'AGEDEN.

Le choix d'investissement entre des solutions avec pompes à chaleur ou filière bois (chaudière à granule) sera fait, à l'issue d'une comparaison investissement/fonctionnement, courant 2021.

Les travaux à réaliser seront lissés sur plusieurs années, en fonction des aides et subventions susceptibles d'être apportées. .

Dans un premier temps, la société Sofath qui a installé le système à l'origine sera sollicitée pour analyse de la situation, et proposition éventuelle qui sera comparée aux autres options.

Planification budgétaire pluriannuelle

Comme indiqué lors du conseil syndical précédent, un calendrier prévisionnel de principe est proposé pour débat et calage dans les prochaines semaines des gros travaux à entreprendre dans les 6 ans : système de chauffage, menuiserie...

Suivra la préparation et les demandes de subventions avant la mise en œuvre.

Personnels :

Les entretiens individuels des agents seront réalisés d'ici la fin de l'année.

6. Date du prochain conseil syndical

Le prochain conseil syndical est fixé au 8 décembre 2020 à 20h00.

La séance est levée à 21 h 20.

Membres présents :

Prénom / Nom	Signature	Prénom / Nom	Signature
Maurice DEBRAND		Sandrine MILLIAT	
Dominique FLACHER		Pascale CHOTEL	Absente
Philippe PELLET		Albane PINEDE	
Brigitte BRESSAN		Brice BONAVIA	